

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

*Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

25-036

Annule et remplace

25-035

*Séance du 20 octobre 2025*

Date de Convocation : 15.10.2025

Nb de conseillers en exercice : 11

Date d'Affichage : 15.10.2025

Présents : 09

Votants : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, MENOUILlard Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés : JANOD Nelly (procuration donnée à Guy PIETRIGA), CHAUVIN Romain (procuration donnée à Claude PONCET)

**OBJET : Vente terrain « Lotissement les Frênes »**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy PIETRIGA, Maire.

Lors du conseil du 08 septembre 2025, M. Maurin Luc avait proposé aux conseillers d'acquérir deux parcelles situées en contrebas de son terrain dans le lotissement « Les Frênes ».

M. Maurin confirme au conseil les dernières informations relatives à cette acquisition ; à savoir : il propose d'acheter les parcelles ZE 318 (285 m<sup>2</sup>) et ZE 316 (169 m<sup>2</sup>).

Son voisin M. Arizmendi est d'accord pour acheter la parcelle ZE 314 (173 m<sup>2</sup>).

Après avoir terminé ses explications, M. Maurin quitte la séance. Le conseil délibère sur le prix de vente du m<sup>2</sup>.

Vu la nature du terrain qui est en pente et inutilisable, le conseil municipal à l'unanimité accepte de vendre les parcelles au prix de 2 € le m<sup>2</sup>

Le conseil municipal autorise le maire à détenir tous pouvoirs pour signer les actes authentiques de vente et déclare que les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.

Le maire contactera rapidement le notaire pour faire établir les actes de vente.  
L'entretien de ces parcelles incombera aux acquéreurs.

Secrétaire de séance :

Valérie GERVAIS

Le Maire  
Guy PIETRIGA

